

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE L'ORNE**

AGENCE REGIONALE DE SANTE

Recueil

l'O

Actes Administratifs

Préfecture de l'Orne

Spécial n°6 de SEPTEMBRE 2015

N° 2015 09 06

Lundi 7 Septembre 2015

www.orne.pref.gouv.fr

→ Publications

→→ Catalogue des publications légales

→→→ Recueil des actes administratifs

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ORNE

Décision de délégation de signature pour le pôle gestion publique

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources

Décision de délégation de signature aux responsables du pôle pilotage et ressources et gestion fiscale, ainsi qu'au responsable de la mission départementale risques et audit

AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté rectificatif n°20 du 4 septembre 2015 portant modification de la composition de la conférence de territoire de l'Orne



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ORNE

29, rue du Pont Neuf
B.P. 344
61014 ALENÇON CEDEX

Décision de délégation de signature pour le pôle gestion publique

Le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Orne,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques de l'Orne ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 10 mars 2015 portant nomination de M. Laurent GUILLON, administrateur général des finances publiques en qualité de Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Orne ;

Vu la décision du Directeur général des finances publiques en date du 17 mars 2015 fixant au 2 avril 2015 la date d'installation de M. Laurent GUILLON dans les fonctions de Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Orne ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- Mme Catherine EBSTEIN, Inspectrice Divisionnaire, responsable de la division État,
- M. Olivier BATAILLE, Inspecteur Principal, responsable de la division France Domaine,
- M. Olivier BATAILLE, Inspecteur Principal, responsable de la division Secteur Public Local,

.../...

1) Dans la division Etat, délégation spéciale est également donnée à :

- **M. Michel PRADELLE**, Inspecteur des finances publiques, responsable du service «**Comptabilité et gestion bancaire**», Mme Catherine DUMONT et Mme Marylène VASEUX, contrôleurs principaux des finances publiques, Mmes Catherine FAUCHEUX et Mme Martine LOUPIL, contrôleurs des finances publiques, reçoivent pouvoir de signer les documents suivants :

- les bordereaux d'envoi, demandes de renseignements, accusés de réception et documents courants du service ;
- les chèques sur le Trésor ;
- les documents relatifs aux opérations avec la Banque de France ;
- les ordres de paiement ;
- les bordereaux d'envoi et accusés de réception concernant le service ;
- les demandes de renseignements relatives aux versements sans référence ;
- les courriers adressés aux comptables concernant l'apurement des comptes d'imputation provisoire ;
- les courriers adressés aux correspondants du Trésor ;
- les courriers relatifs au CCP AD ;
- les documents relatifs aux impayés de la régie de la Préfecture et de la Chasse ;
- les bordereaux sommaires trimestriels adressés aux ordonnateurs ;
- les quittances de caisse.

- M. PRADELLE et Mme DUMONT reçoivent pouvoir pour signer les états de dégagements des fonds vers LA POSTE.

- M. Damien LECHAT, Mme Francine LACROIX, M. Jacky LAINE et Mme Catherine FAUCHEUX, reçoivent pouvoir de signer le bordereau relatif aux opérations avec le prestataire TESSI/TCS.

- Mme Catherine DUMONT, contrôleur principal, Mme Martine LOUPIL, contrôleur et M. Loïc MORIN, agent d'administration principal des finances publiques, reçoivent pouvoir de signer les documents suivants :

- les bordereaux d'envoi, accusés de réception et documents courants du service ;
- les chèques de banque d'un montant inférieur à 50.000 € ;
- tous les documents relatifs à des opérations avec la Banque de France ;
- les endos des chèques portés au crédit des comptes de dépôt ;
- les déclarations de recettes et de dépôt de tous fonds et valeurs ;
- les récépissés de notification de saisie-attribution pour les comptes gérés par le service ;
- les attestations fiscales ;
- les situations mensuelles ACOSS.

- **Mme Emilie SPEZIANI**, Inspectrice des finances publiques, responsable du service «**produits divers** » et M. Gilles BOURREAU, contrôleur des finances publiques, reçoivent pouvoir de signer les documents suivants :

- les demandes d'émission de titres de perception exécutoires ;
- les bordereaux de rejets de titre de perception ;
- les déclarations de recettes de produits divers ;
- les lettres de rappel pour les produits divers ;
- les délais de paiement jusqu'à 3.000 € et/ou 30 mois de durée ;
- les mainlevées de caution ;
- les poursuites en-dessous de 762 € (sauf états de ventes) ;
- les bordereaux sommaires et des prises en charge et des recouvrements, application REP ;

.../...

- les états des restes issus de l'application REP ;
- les admissions en non-valeur jusqu'à 1.500 € dans l'application REP ;
- pour les pensions alimentaires : les lettres de rappel, les délais de paiement jusqu'à 3.000 € et/ou 30 mois de durée, les poursuites en dessous de 762 € (sauf états de vente) ;
- les remises gracieuses en-dessous de 762 € ;
- les ordres de paiement pour les ré-imputations et sommes retenues ;
- les demandes de renseignements, bordereaux d'envoi et accusés de réception concernant le service ;
- les bordereaux sommaires trimestriels adressés aux ordonnateurs.

- **M. Nicolas WENNERT**, Inspecteur des finances publiques, chargé de clientèle reçoit pouvoir de signer :

- les prêts d'un montant inférieur à 50.000 € et tous ceux ayant fait l'objet d'un accord préalable du CLE, du CRE ou du CNE,
- tout acte authentique ou sous seing privé relatif à la signature d'un contrat de prêt.

2) Dans la Division France Domaine, délégation spéciale est également donnée à :

Outre les délégations spéciales accordées au titre des évaluations domaniales, des redevances domaniales et des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État, Mme Marie-Christine QUENTIN, Mme Gaëlle LE GLOAN, M. Romain PERSON et M. Frédéric OUTREQUIN, Inspecteurs des finances publiques, évaluateurs, reçoivent le pouvoir de signer tous les documents courants relatifs au service France Domaine.

Mme DECHIPRE reçoit pouvoir de signer les demandes de renseignements aux hypothèques et tout document d'accompagnement relatif à des pièces déjà visées par le chef de service.

3) Dans la Division Secteur Public Local, délégation spéciale est également donnée :

- M. Yann LEBEE, Inspecteur des finances publiques, responsable du service «CEPL» et M. Xavier DESFOURS, contrôleur principal des finances publiques reçoivent pouvoir de signer les documents suivants :

- les bordereaux d'envoi, accusés de réception et documents courants du service ;
- les notifications de jugement de la Chambre Régionale des Comptes ;
- les comptes de gestion sur chiffres produits par les comptables du Trésor ;
- les documents se rapportant aux sociétés de courses de chevaux.

- M. Didier SIMON, Mme Marie CHANTREUIL-RIVETTE, Mme Marie THOMAS, Mme Auriane LEGARNISSON, M. Raphaël GENTNER et M. Frédéric OUTREQUIN, Inspecteurs des finances publiques, chargés de mission SPL, reçoivent pouvoir de signer les documents relatifs à leurs missions.

Article 2 – La présente décision prend effet le lendemain de son insertion au recueil des actes administratifs.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département et sur le site intranet de la direction.

A Alençon, le 1^{er} septembre 2015

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Laurent GUILLON
Administrateur Général des Finances Publiques



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ORNE
29, rue du Pont Neuf
B.P. 344
61014 ALENÇON CEDEX

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources

**L'administrateur général des finances publiques,
directeur départemental des finances publiques de l'Orne,**

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques de l'Orne ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 10 mars 2015 portant nomination de M. Laurent GUILLON, administrateur général des finances publiques en qualité de Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Orne ;

Vu la décision du Directeur général des finances publiques en date du 17 mars 2015 fixant au 2 avril 2015 la date d'installation de M. Laurent GUILLON dans les fonctions de Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Orne ;

.../...

Décide :

Article 1 -

Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division Ressources Humaines/Formation :

- M. Eric FAUDEMER, Inspecteur Divisionnaire, responsable de Division.

Service Ressources Humaines

- Mme Pascale POUTIER, Inspectrice des finances publiques, responsable du service « **ressources humaines** » reçoit délégation pour signer toutes décisions en matière de gestion des ressources humaines.
- Mmes Paulette FERRAGUTI, Nadine GORON, Sylvie LECROSNIER, Michèle AUBRY et M. Bruno SIMON, contrôleurs des finances publiques,

reçoivent pouvoir de signer les documents suivants :

- les bordereaux d'envoi, accusés de réception et documents courants du service,
- les états de validation des services,
- les réponses aux demandes d'emploi,
- les bordereaux d'envoi des dossiers des agents mutés dans un autre département,
- les documents relatifs aux tickets-restaurants,
- les documents de paye,
- les documents relatifs à la saisine du comité médical.

Service Formation professionnelle, stratégie :

Contrôle de Gestion

- Mme Cécile JOUVENCEL, Inspectrice des finances publiques, reçoit pouvoir de signer les documents relatifs à sa mission.

Formation professionnelle- Concours

- M. Philippe COURPOTIN, Inspecteur des finances publiques, reçoit pouvoir de signer les documents relatifs à sa mission.

2. Pour la Division Budget, Immobilier, Logistique :

- M. Philippe LE GLOAN, Inspecteur Divisionnaire, responsable de Division.

Service Immobilier

- M. Alexandre HAMARD, Inspecteur des finances publiques au service Immobilier, reçoit pouvoir de signer les documents relatifs à sa mission.

Service Budget, Logistique

- Mme Céline HECKEL, Inspectrice des finances publiques, responsable du service "gestion budgétaire",
- Mmes Chantal ALMIN et Josette LEPRINCE, contrôleurs principaux des finances publiques,
- Mme Isabelle FOUCHARD, contrôleur des finances publiques,

reçoivent pouvoir de signer les documents suivants :

- les bordereaux d'envoi, accusés de réception et documents courants du service,
- les procès-verbaux de remise aux Domaines.

- Mme Catherine BOUREL, contrôleur principal, assistante de prévention et correspondante handicap, reçoit pouvoir de signer les documents relatifs à sa mission.

Article 2 – La présente décision prend effet le lendemain de son insertion au recueil des actes administratifs.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département et sur le site intranet de la direction.

A Alençon, le 2 septembre 2015

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Laurent GUILLON
Administrateur Général des Finances Publiques



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ORNE

29, rue du Pont Neuf
B.P. 344
61014 ALENÇON CEDEX

**Décision de délégation de signature
aux responsables du pôle pilotage et ressources
et gestion fiscale, ainsi qu'au responsable
de la mission départementale risques et audit**

**L'Administrateur Général des Finances Publiques de l'Orne
Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Orne,**

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la direction départementale de l'Orne ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 10 mars 2015 portant nomination de M. Laurent GUILLON, administrateur général des finances publiques en qualité de Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Orne ;

Vu la décision du Directeur général des finances publiques en date du 17 mars 2015 fixant au 2 avril 2015 la date d'installation de M. Laurent GUILLON dans les fonctions de Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Orne ;

Décide :

Article 1 - Délégation générale de signature est donnée à :

- Mme Annick GENIN-TOUREL, Administratrice des Finances Publiques Adjointe, chef de service comptable, responsable de la Mission départementale risques et audit ;

.../...

- M. Pierre GABELLE, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Responsable du Pôle Gestion Fiscale ;
- M. Cédric CHOPLIN, Inspecteur Principal des Finances Publiques, Responsable du Pôle Pilotage-Ressources ;

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – Sont exclus du champ de la présente délégation, tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3 – La présente décision prend effet le lendemain de son insertion au recueil des actes administratifs.

Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département.

A Alençon, le 1^{er} septembre 2015

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Laurent GUILLON
Administrateur Général des Finances Publiques

**ARRETE RECTIFICATIF N°20 DU 4 SEPTEMBRE 2015 PORTANT MODIFICATION
DE LA COMPOSITION DE LA CONFERENCE DE TERRITOIRE DE L'ORNE**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE BASSE-NORMANDIE,

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.1434-16, L.1434-17 et D.1434.21 à D.1434.40, tels qu'ils résultent de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

VU le décret n° 2010-347 du 31 mars 2010 relatif à la composition et au mode de fonctionnement des conférences de territoire,

VU le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et notamment ses articles D.1432-33 et D.1432-34,

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Basse-Normandie,

VU l'arrêté de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 23 Septembre 2010 délimitant les territoires au sein desquels seront constituées les conférences,

VU l'arrêté du 15 décembre 2010 portant composition de la conférence de territoire de l'Orne,

VU les 19 arrêtés rectificatifs modifiant la composition de la conférence de territoire de l'Orne,

VU le courrier du Conseil départemental de l'Orne en date du 20 mai 2015,

VU le mail de Monsieur Jean SILLIERE en date du 5 juin 2015,

VU le mail du Centre Hospitalier de Flers en date du 3 septembre 2015,

VU le mail de Monsieur OLLIVIER (IREPS de Basse-Normandie) en date du 26 août 2015,

VU le courrier de l'Association des Maires de France en date du 25 juin 2015,

VU le mail de Madame FRANCOIS (URIOPSS de Basse-Normandie) en date du 2 septembre 2015,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La liste des membres de la Conférence de territoire de l'Orne est modifiée comme suit :

Au titre 2) Collège des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux

-En attente de désignation en qualité de suppléant en remplacement de Madame Dominique ARMAND (FHF)

-Madame Nicole LECERF (URIOPSS BN) en tant que suppléante en remplacement de Madame Marie-Josèphe PIERRE BEYLOT (URIOPSS BN)

Au titre 3) Collège des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

-Monsieur Alain PINGUET en qualité de titulaire en remplacement de Monsieur Jean SILLIERE (IREPS BN)

Au titre 9) Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

Représentants des communes

- Monsieur Claude LECHERBONNIER (Maire de Passais) en tant que suppléant de Monsieur Guy ROMAIN (maire de Vimoutiers)

Représentants des conseils départementaux

-Monsieur Jean-Claude PAVIS (Conseil départemental de l'Orne) en tant que titulaire en remplacement de Monsieur André DUBUISSON

-Monsieur Patrick LINDET (Conseil départemental de l'Orne) en tant que suppléant en remplacement de Monsieur Marc TOUTAIN

- Madame Maryse OLIVEIRA (Conseil départemental de l'Orne) en tant que suppléante en remplacement de Monsieur Jean-Louis CARPENTIER

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : Le Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Basse-Normandie et au Recueil des Actes Administratifs du département de l'Orne.

Fait à Caen, le 4 septembre 2015

La Directrice générale de l'Agence
Régionale de Santé de Basse-Normandie,

Monique RICOMES

Espace Claude Monet – 2 place Jean Nouzille – CS 55035 - 14050 CAEN Cedex 4

Standard : 02 31 70 96 96

<http://www.ars.basse-normandie.sante.fr>